

Mayotte et son droit du sol, c'est la France que nous prépare Macron



Puisque MAYOTTE est à l'ordre du jour !

Je ne suis pas très calé en géopolitique aussi je souhaiterais qu'un éminent spécialiste m'explique les raisons pour lesquelles Nicolas Sarkozy a fait de l'Ile de Mayotte un département français le 31 mars 2011 ?

Pourquoi Mayotte devait-elle devenir un département français ?

Si c'était pour avoir le taux de fécondité le plus élevé d'Europe ce n'était pas nécessaire, nous l'avons déjà, en métropole, avec l'immigration.

Il est vrai que les maternités de Mayotte et de Guyane sont les plus importantes de France avec un taux de fécondité dix fois supérieur au nôtre.

Quelle en est la raison ? Les femmes des pays limitrophes viennent y accoucher afin que leurs enfants bénéficient du « Droit du sol » et obtiennent la nationalité française, bénéficiant ainsi de tous les avantages liés à ce droit

absurde.

Des milliers d'immigrés clandestins arrivent par vagues des Comores voisines et des côtes de la proche Afrique (pour 200.000 habitants Mayotte compte plus de 100.000 clandestins).

Leur reconduction aux frontières nous coûte annuellement 500 millions d'Euros.

Ceux qui parviennent à s'incruster bénéficient de tous les avantages financiers, y compris le « tonton Rémi » (RMI), les allocations et les aides que la « riche et généreuse » France dispense sans compter puisque alloués automatiquement.

Ce nouveau département français nous coûte chaque année près de 2 milliards d'euros. Mais poursuivons plus avant :

En 1974, un référendum a été proposé aux quatre îles des Comores par la « France coloniale » qui les occupait et ils ont voté à 90% pour l'indépendance de trois Iles, sauf Mayotte.

C'est pour cette unique raison qu'elle est restée territoire français afin de pouvoir devenir département français **en 2011**.

Pourtant, comme dans les trois autres îles, les habitants de cette petite île comorienne de 376 km², dont le chef-lieu est Mamoutzou (le saviez-vous ?) sont à 95 % musulmans, polygames et ne parlent pas notre langue.

La législation locale est édictée et appliquée par des juges musulmans (cadis) qui ordonnent les lois coraniques, donc la charia.

L'instruction scolaire et l'éducation en général se font par des écoles coraniques.

On n'a pas demandé l'avis des Français pour savoir s'ils étaient d'accord ou pas.

Les « Affaires étrangères » estiment que le statut de département français offert à Mayotte est irréversible, qu'on ne peut pas revenir en arrière !!! Peut-on se moquer plus cyniquement de nous, Français d'Algérie (et même de métropole), est-ce que le statut des trois départements français d'Algérie (Oran-Constantine-Alger) a été irréversible ?

Supposons qu'Alger ait voté contre l'indépendance, contrairement au reste de l'Algérie, serait-elle restée française ?

Mayotte est une île de sans papier, de réfugiés économiques, de polygamie, de religion musulmane dont les mœurs et la logique tribale n'ont rien de similaire avec notre république laïque et il s'agit pourtant d'un département français (*mais musulman (charia) et polygame*) tout comme le Gers, la Savoie et les autres... et nous sommes en France !!!

Sans oublier qu'une « Union des Comores » revendique l'indépendance de Mayotte, peut-être un jour par les armes... cela ne vous rappelle rien non plus ?

Nous avons ainsi ouvert une très large porte vers l'immigration sans contrôle à l'Afrique tout entière et cela par la nationalité obtenue par le « Droit du sol ».

Il est absolument nécessaire de rétablir l'obtention de la nationalité uniquement par « Droit du sang ». Libre ensuite de réclamer sa naturalisation en remplissant les conditions requises.

Sait-on pourquoi notre république avait instauré autrefois le « Droit du sol » pour être Français ?

Uniquement pour obtenir de la « chair à canon » offerte à nos ennemis. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas, ce « Droit du sol », que nous sommes les seuls à appliquer sans aucun contrôle, est une invitation au terrorisme et il aura de

graves conséquences surtout dans une période de crise où le manque de travail est devenu le grand fléau. Il nous faut cependant héberger, nourrir et entretenir tous ces « nouveaux français » en plus des autres, ceux qui ne le sont pas encore, ceux qui « attendent » !

Je suis très loin d'être gaulliste et pourtant il est fortement à craindre que, sur ce point en tout cas, De Gaulle ait eu raison :

« Dans quelques décennies la France, victime d'une immigration non contrôlée, sera submergée par ces cultures devenues majoritaires qui installeront une république islamique et les fidèles iront déposer leurs gerbes à Colombey-les-deux-mosquées » c'est ce qu'il prédisait.

*** (La France, comme de nombreux pays, a décrété la nationalité au DROIT DU SOL alors qu'un plus grand nombre de pays applique la nationalité au DROIT DU SANG (Les pays islamistes notamment). Avant cette nationalité était accordée sur demande de l'intéressé lors de sa majorité civile à la condition d'avoir vécu d'une façon durable sur le territoire français. L'intéressé avait donc le choix de l'accepter ou de la refuser.*

Or depuis 1998 la loi GUIGOU (Socialiste) accorde automatiquement la nationalité française aux enfants nés sur notre sol même de parents étrangers... qu'ils soient d'accord ou non.

C'est sans doute à cause de cette obligation légale que nombre d'individus de nationalité française, parce que nés en France, refusent les lois et les devoirs de notre République, la combattent, l'insultent, la dénigrent, au nom de leurs vraies racines donc du DROIT DU SANG.

Peut-on leur donner tort ? Ils n'ont pas demandé à être Français on le leur a imposé.

Toute la gauche « bienpensante », les intellectuels, les artistes, etc. estiment tout à fait honorable que ces individus se révoltent, se battent, pour faire respecter leur DROIT DU SANG alors qu'ils s'offusquent et parlent de racisme dès qu'un Français de souche honore son DROIT DU SANG.

Pourquoi les pays européens et la France en particulier ont-ils l'obligation de se faire coloniser au nom du DROIT DU SOL par des « colonisateurs » qui revendiquent le DROIT DU SANG ?

Pourquoi le DROIT DU SANG que revendiquent de nombreux Français horrifie la Ligue des Droits de l'Homme, SOS Racisme, MRAP, LICRA et j'en passe, alors que ces mêmes associations se montrent si tolérantes pour les « Français » qui clament haut et fort leur DROIT DU SANG pour une autre patrie ?

Le DROIT DU SOL c'est par exemple le droit pour un CHAMEAU qui naît dans une porcherie de se proclamer PORC !!... Cette comparaison serait amusante si elle n'était pas tragique.

En conclusion une question peut se poser : Ceux qui bénéficient des deux droits (DROIT DU SOL + DROIT DU SANG) ne devraient-ils pas être fort justement considérés comme davantage propriétaire de leur « TERRE » ?)

Manuel Gomez